



M. Etienne Lengereau
43 avenue de la République
92 120 Montrouge

Montrouge, le 21 novembre 2020
Lettre avec AR

Monsieur le Maire,

Comme le permet la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 sur la communication des documents administratifs, **je vous sollicite afin d'obtenir la communication de documents** ayant fait l'objet de délibérations à l'ordre du jour du conseil municipal du 16 octobre et approuvés par votre majorité :

- Règlement intérieur du Conseil Municipal de la ville de Montrouge,
- Convention constitutive d'un groupement de commande en vue de l'externalisation de la conservation et de la gestion des archives intermédiaires dans un système d'archivage électronique à valeur légale pour la ville de Montrouge,
- Rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant le fonctionnement de la commune de Montrouge- Année 2019,
- Rapport sur le développement durable de la ville de Montrouge,
- Rapport sur les Orientations Budgétaires 2021 de la ville de Montrouge.

Comme le prévoit l'article L. 311-9 du code des relations entre le public et l'administration pour les modes d'accès aux documents, je vous prie de bien vouloir me les adresser sous format numérique par courriel électronique et sans frais à l'adresse suivante : contact@psmontrouge.net.

Dans cette attente et vous remerciant de l'attention portée à ma demande, je vous prie d'agréer, Monsieur, ma considération distinguée.

Daniel BRUYERE
Secrétaire de la section du PS Montrouge